

BULLETIN ESTIVAL

NEEWILLER-PRES-LAUTERBOURG n° 17



Bel été à tous

Congés d'été

Le secrétariat de la mairie sera fermé le mardi 9 juillet et jeudi 11 juillet et du 5 août au jeudi 22 août inclus

En cas d'urgence merci d'écrire à l'adresse mail suivante :
mairieurgence@gmail.com



OUVERTURE de la Mairie :

Lundi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 - Mardi de 8h00 à 12h00 - Jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Tél : 03 88 94 81 11 - messagerie : contact@neewiller.fr - site : www.neewiller.fr

Permanence de Mme le Maire : jeudi de 10h à 11h et les adjoints : sur RDV



HEUREUX ANNIVERSAIRE

JUILLET

M. FRITZ Armand	71 ans le 06/07
M. HEINTZ Albert	89 ans le 07/07
M. KLAUSS Siegfried	76 ans le 13/07
Mme ZERR Jacqueline	79 ans le 13/07
M. JENKNER Charles	73 ans le 17/07
Mme SEEBACH Françoise	70 ans le 19/07
M. PONS Georges	79 ans le 31/07

AOÛT

M. MASTIO Alfred	83 ans le 02/08
Mme HELLBARTH-BUSCH Barbara	70 ans le 10/08
Mme KLAUSS Evelinde	77 ans le 13/08
Mme MASTIO Simone	75 ans le 14/08
Mme WERLING Michèle	76 ans le 15/08
M. HOFFARTH Gérard	78 ans le 18/08
M. WERLING Christian	78 ans le 25/08
M. STUBER Jean-Claude	88 ans le 29/08
M. ZERR Albert	92 ans le 31/08 (Maison de Retraite)

SEPTEMBRE

Mme HOFFARTH Antoinette	73 ans le 02/09
Mme ZERR Annie	81 ans le 09/09
M. RAIFARTH Werner	71 ans le 10/09
Mme STÖRK Eliane	83 ans le 19/09
Mme PONS Annie	78 ans le 29/09
M. MASTIO Michel	79 ans le 30/09



MARIAGE

Mme Honorine HOFFARTH et M. Jean-Yves GRESS le 10 juin 2024

Félicitations aux mariés



Pour fêter l'arrivée de l'été



LE PIQUE-NIQUE DES NEEWILLEROIS

aura lieu

LE SAMEDI 6 JUILLET 2024

A partir de 18 h

Au stade de football, en cas d'intempéries, dans le hall communal

Les tables, bancs et barbecue seront mis à disposition par la commune.

Chaque participant apportera son repas, ses boissons, assiettes et couverts

L'animation musicale sera assurée par l'orchestre les « Ingérables »

de 20 h à 22 h.



Dimanche 14 juillet à 10h30 aura lieu la **cérémonie commémorative**
devant le monument aux morts avec dépôt de gerbe.

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur vous sera offert par la
municipalité dans la salle polyvalente

SERRURES BACS ORDURES MENAGERES - RAPPEL

Pour ceux qui n'ont pas encore cherché les serrures pour les bacs d'ordures ménagères, vous pouvez venir en mairie aux heures d'ouverture pour les récupérer.

Elles sont livrées en kit, avec une notice de montage. Merci de faire preuve de solidarité, en donnant un coup de mains aux membres de la famille, vos voisins et vos amis qui ne sont pas bricoleurs.

Les propriétaires d'immeubles devront les retirer en personne pour leurs locataires.

Les secouristes Croix-Blanche de Niederlauterbach organisent une session de formation de premiers secours à destination du public.

C'est une formation d'une durée de 8H00.

Elle se déroulera le samedi 20 juillet.

De 8H00 à 17H00 avec une heure de pause repas à midi.

Une petite restauration peut être prévue pour celles et ceux qui le souhaitent.

Cette formation est diplômante et à un coût de 60€ par participant.

Pour vous inscrire, prenez contact :

par téléphone : 06 15 63 40 70

par courriel : croixblanche67630@laposte.net



LISTE DES DELIBERATIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX du 08/042024 ET DU 30/05/2024

Travaux de rénovation des bâtiments communaux

Madame le Maire présente le retour de l'ouverture des plis du 18 mars de la commission « Marché Public » pour la mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage « Rénovation des bâtiments communaux à Néewiller-près-Lauterbourg ».

Après l'analyse des offres, la commission a opté pour l'offre du mieux-disant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

d'attribuer le lot à l'entreprise HAMEAUCITE pour un montant de 20 610 € H.T soit 24 732 € TTC

d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché public

Les crédits sont prévus au budget primitif 2024.

Adopté à l'unanimité

Budget primitif 2024

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve le budget primitif 2024 de la commune, qui se présente comme suit avec les restes à réaliser :

Dépenses de fonctionnement : 716 250,00 €

Recettes de fonctionnement : 716 250,00 €

Dépenses d'investissement : 340 150,00 €

Recettes d'investissement : 340 150,00 €

Adopté à l'unanimité

Subvention pour l'école de Scheibenhard pour une semaine de kayak du 1er juillet au 5 juillet à la base nautique de LAUTERBOURG

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention de 30 € par élève (habitant Néewiller) pour l'école de Scheibenhard, pour la semaine de kayak du 1er juillet au 5 juillet 2024 à la base de voile de LAUTERBOURG

Adopté à l'unanimité

Modification simplifiée n°3 du plan local d'urbanisme Décision de ne pas réaliser d'évaluation environnementale

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal :

La modification simplifiée n°3 a été engagée dans l'objectif de :

Modifier les règles relatives aux clôtures pour en augmenter la hauteur maximale,

Transformer la zone IAU1 déjà urbanisée au Nord en secteur UBc,

Modifier le règlement écrit pour autoriser les carports à l'alignement des voies,

Modifier le règlement écrit relatif aux toitures en ce qui concerne la couleur et la possibilité de toitures plates,

Supprimer la référence obsolète au COS,

Ajuster les règles pour favoriser la gestion intégrée des eaux pluviales,

Modifier les règles relatives au pourcentage d'espaces verts en zone UB pour diminuer ce pourcentage sur les parcelles accueillant plus de 2 logements,

Modifier la règle relative à l'implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété,

Mettre en place une protection au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme pour des boisements et talus en zone N.

Le décret du n°2021-1345 du 13 octobre 2021 a réformé l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme. Désormais, dans un certain nombre de situations, il appartient à l'autorité compétente en PLU de décider si les procédures nécessitent la réalisation d'une évaluation environnementale, au vu de leurs incidences prévisibles sur l'environnement.

Les études réalisées ont permis de conclure que les changements qu'il est prévu d'apporter au PLU dans le cadre de la présente procédure sont sans incidences notables sur l'environnement. En effet, le projet de modification simplifiée permet :

Une meilleure adaptation du règlement au contexte local,

Une densification des parcelles urbanisées dans un objectif d'optimisation foncière,

La protection de surfaces boisées.

En application des dispositions de l'article R.104-33 du code de l'urbanisme, l'autorité environnementale a été consultée et a confirmé l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale. Son avis est un avis conforme.

L'autorité environnementale recommande cependant dans son avis du 25 mars 2024 de privilégier plus clairement dans le règlement du PLU l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle par rapport aux autres solutions techniques. Le Maire note toutefois que ces dispositions sont déjà prévues dans le règlement d'assainissement du SDEA, raison pour laquelle elles n'ont pas été reportées dans le PLU.

Le Maire propose donc au conseil municipal de ne pas suivre la recommandation de l'autorité environnementale et de décider de ne pas réaliser d'évaluation environnementale.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-45 et suivants, L.104-3, R.104-12, R.104-33 et suivants ;

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Bande Rhénane Nord approuvé le 28/11/2013 ;

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 26/04/2006, modifié le 23/12/2013 et le 26/02/2019 ;

Vu la consultation de l'autorité environnementale, au titre de l'article R.104-35 du code de l'urbanisme, en date du 20/02/2024 et sa réponse en date du 25/03/2024 confirmant l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale du projet de modification simplifiée n°3 du plan local d'urbanisme ;

Entendu l'exposé du Maire,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article R.104-12 du code de l'urbanisme, la modification simplifiée n°3 du PLU est soumise à évaluation environnementale s'il est établi qu'elle est susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement ;

Considérant qu'en application des dispositions de l'article R.104-33 du code de l'urbanisme, il appartient au conseil municipal de se prononcer sur la réalisation ou non d'une évaluation environnementale ;

Considérant que le projet de modification simplifiée permet notamment une meilleure adaptation du règlement au contexte local, une densification des parcelles urbanisées dans un objectif d'optimisation foncière et la protection de surfaces boisées ;

Considérant qu'au vu des éléments fournis par le Maire, l'évolution du PLU n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement ;

Considérant que l'avis rendu par la MRAE confirme ces conclusions ;

Considérant qu'il n'y a donc pas lieu de réaliser une évaluation environnementale ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

DECIDE : De ne pas réaliser d'évaluation environnementale de la modification simplifiée n°3 du plan local d'urbanisme ;

La présente délibération fera l'objet d'un **affichage en mairie durant un mois.**

Acceptation de chèque

Mme le Maire informe le conseil municipal que suite au sinistre du 08/01/2024, d'un choc de véhicule contre la rampe de l'église, Groupama nous a réglé la somme de 693.60 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accepter le chèque de 693.60 € de l'assurance GROUPAMA pour le règlement du sinistre d'un choc de véhicule contre la rampe de l'église.

Adopté à l'unanimité

Rapport annuel 2023 du prix et la qualité du service public de l'eau potable

Madame le maire présente le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, le Conseil municipal en prend acte.

Rapport annuel SMICTOM 2022

Le maire présente le rapport annuel d'activités 2022 du SMICTOM, le Conseil municipal en prend acte.

Demande d'octroi d'un permis exclusif de recherches de gîtes géothermiques

Par demande du 14 novembre 2023, la société Electricité de Strasbourg SA (ES) a sollicité auprès de la ministre chargée des mines l'octroi d'un permis exclusif de recherches (PER) de gîtes géothermiques, dit « Permis du Delta de la Sauer », pour une durée de cinq ans et un périmètre correspondant à une superficie d'environ 189 km² entièrement situé dans le département du Bas-Rhin. A noter que le permis sollicité se trouve dans le périmètre du plan de développement d'ES, en superposition avec le permis lithium dit « Permis lithium d'Outre-Forêt » accordé à ES par arrêté ministériel du 04 avril 2022.

Un PER est un titre minier, octroyé par arrêté ministériel, permettant à son titulaire de bénéficier, dans le périmètre fixé par le permis, de l'exclusivité du droit de demander l'octroi d'une autorisation de travaux. En effet, le droit minier conditionne le droit de réaliser des travaux à l'obtention d'une autorisation préfectorale spécifique distincte : la seule détention d'un PER ne permet pas à son titulaire de réaliser des forages.

Après un premier examen par les services du ministère portant sur la complétude et sur la forme du dossier, la demande a fait l'objet d'une mise en concurrence publiée au journal officiel (JO) du 31 janvier 2024, conformément à l'article 6-3 du décret n°78-498 du 28 mars 1978 modifié relatif aux titres de recherches et d'exploitation de géothermie. A l'issue de la période d'appel à la concurrence, aucune demande concurrente n'a été déposée. Ainsi, conformément à l'article 6-7 du décret précité, le dossier d'ES a été transmis à la préfète du Bas-Rhin le 10 avril 2024 pour l'instruction locale.

Le territoire de Néewiller-près-Lauterbourg étant concerné par le périmètre de la demande de PER « Permis du Delta de la Sauer » et en application des dispositions de l'article 6-8 du décret n°78-498 susmentionné, le conseil municipal doit donner son avis sur la demande de PER présenté par la société ES.

Le conseil municipale, après en avoir délibéré, à voter par :

7 voix pour, 7 voix contre

LOGEMENTS A LOUER

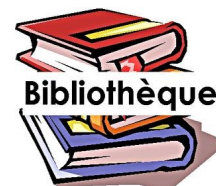
Au presbytère : un appartement au 1er étage se libère. Surface : 44 m² (F2)

Pour tout renseignement, veuillez vous adresser à la mairie

au 03 88 94 81 11 ou par mail neewiller@wanadoo.fr

INFO BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque sera ouverte les mercredis 17, 24 et 31 juillet de 14h à 15h





AGISSONS POUR LE ZÉRO DÉCHET

SMICTOM NORD ALSACE
54 rue de l'Industrie - BP 40081
67162 Wissembourg Cedex

Tél. 03 88 54 84 00
Fax. 03 88 54 35 29
www.smictom-nord67.com

Information sur le réassort de sacs en papier kraft

Après une phase d'adaptation, la nouvelle **collecte des déchets alimentaires** s'est bien intégrée dans le quotidien des habitants qui ont compris les consignes de tri. Depuis le début de l'année, près de **966 tonnes de déchets alimentaires** ont été collectées dans les bennes d'apport volontaire déployées sur le territoire. Les quantités collectées sur l'année sont estimées à **25 kg par habitant par an**.

Le SMICTOM Nord Alsace organise 12 opérations de distribution de sacs en papier kraft en octobre prochain, **uniquement sur inscription** via le **site internet du SMICTOM Nord Alsace**, au cours desquelles vous aurez la possibilité de récupérer un ou deux lots de 50 sacs par foyer.

Ces opérations auront lieu aux **déchèteries** de Lauterbourg et Soultz-sous-Forêts les **lundis 7 et 21 octobre**, aux déchèteries de Woerth et Niederbronn-les-Bains les **lundis 14 et 28 octobre** ainsi qu'au **siège du SMICTOM Nord Alsace** les **après-midis des mercredis 9, 16, 23 et 30 octobre**. D'autres opérations auront lieu **au printemps et à l'automne 2025**.

Modalités :

- **Inscription** sur le site internet du SMICTOM : www.smictom-nord67.com
- Présentation obligatoire du **badge d'accès en déchèterie**.
- Les sacs sont proposés aux tarifs de **3 € les 50 sacs ou 5 € les 100 sacs**. Ils seront facturés sur la prochaine redevance d'ordures ménagères.
- Des **créneaux** seront mis en place pour limiter l'attente au portail. Merci de vous présenter à la déchèterie sur la plage horaire sélectionnée lors de votre **inscription**.
- Les personnes ne pouvant pas se déplacer auront la possibilité de laisser leur carte d'accès en déchèterie à un proche qui pourra les récupérer à leur place. Elles doivent cependant **s'inscrire préalablement** et cocher la case « Je ne peux pas me déplacer ».



Relais Petite Enfance de la Plaine du Rhin

« Plaine des Mômes »



PROGRAMME DES ACTIVITÉS DE JUILLET ET AOUT

INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES (réservés aux enfants jusqu'à 6 ans)
HORAIRES DES ATELIERS : 09H00 - 10H45

Mardi 02/07 Mothern Jeu libre	Vendredi 05/07 Niederroedern Salade de fruits, jolie, jolie, jolie !	Mardi 09/07 Mothern Jeux d'eau (Selon la météo)	Jeudi 11/07 Niederroedern Fête d'été du RPE ! Jeu de piste et pique-nique
Mardi 16/07 Mothern Peinture en musique !	Vendredi 19/07 Niederroedern Bain de forêt Animée par Béatrice Yagorbe => 9h30 à 11h00	Mardi 23/07 Mothern Parcours pieds nus	Jeudi 25/07 Niederroedern Baby gym Animée par Jonathan Gombolygym => 10h à 11h
Mardi 30/07 Mothern Dessin sur galets	Vendredi 02/08 Niederroedern Histoires et Kamishibai	Mardi 06/08 Mothern Bombes de peinture	Vendredi 09/08 Niederroedern Jeu libre
			Mardi 13/08 Mothern Jeux d'eau (selon la météo)

ADRESSES : Périscoplaire de Niederroedern 5 Rue de la stade, 67470 Niederroedern
Périscoplaire de Mothern 32 Rue de l'Église, 67470 Mothern

(*) réservée aux Assistant(e)s Maternel(le)s - places limitées
CONTACTER VOTRE RPE
Responsable : Anaïs Gombes
Téléphone : 06.31.29.18.76
Courriel : relaispetiteenfance.plainedurhin@alef.asso.fr



Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS
chez soi ou dans un lieu rafraîchi



BUVEZ DE L'EAU
sans attendre d'avoir soif



Mouillez-vous le corps




Fermez les volets et fenêtres



Privilégiez les activités douces



Mangez frais et équilibré



Évitez l'alcool



Prenez des nouvelles des plus fragiles

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66* (appel gratuit) meteo.fr - #canicule

© 2023 SMICTOM Nord Alsace. Tous droits réservés.

Libre circulation des jeunes :

La Région Grand Est et les Länder de Bade-Wurtemberg, de Rhénanie-Palatinat et de la Sarre coopèrent en matière de transport régional transfrontalier

Pendant les mois d'été, prendre le train régional au départ de Strasbourg ou Reims pour se rendre à Paris, Stuttgart, Sarrebruck ou Mayence et revenir, sera plus simple et sans supplément. La Région Grand Est ainsi que les Länder de Bade-Wurtemberg, de Rhénanie-Palatinat et de la Sarre regroupent leurs efforts en matière de transports publics transfrontaliers. En juillet et en août, les voisins transfrontaliers européens reconnaissent mutuellement toute une série de titres de transport nationaux destinés aux jeunes.

"Le Pass Jeune Grand Est/Grenzenlos représente bien plus qu'un simple titre de transport : il ouvre une porte vers des aventures sans frontières, permettant aux jeunes de découvrir les richesses culturelles et patrimoniales de notre région et de nos voisins allemands. C'est un pas de plus vers une Europe plus connectée et solidaire." a déclaré **Franck Leroy, Président de la Région Grand Est**, jeudi lors du lancement de l'offre à Strasbourg.

Les moins de 28 ans résidant dans le Bade-Wurtemberg, en Rhénanie-Palatinat ou en Sarre pourront utiliser les trains régionaux français TER (Train Express Régional) et les autocars du réseau Fluo avec leur Deutschland-Ticket. Les moins de 28 ans résidant dans le Grand Est voyageront avec leur Pass Jeune Grand Est/Grenzenlos dans la Région Grand Est et dans les trois Länder sans supplément de prix à bord des trains régionaux IRE, RE, RB ainsi que dans les S-Bahnen (trains de banlieue). Sont exclus cependant les trains Grandes Lignes et les transports urbains.

Cet été, plus rien ne s'opposera donc à une découverte des régions voisines dans le respect de l'environnement.

La secrétaire d'État aux Transports du Bade-Wurtemberg, Elke Zimmer, a déclaré lors de la présentation de l'offre : "Grâce à notre offre d'été commune, les jeunes pourront se rendre dans la région voisine de manière éco-responsable et à moindre coût : découvrir Strasbourg, Reims ou Paris en toute simplicité, nouer des amitiés et améliorer leurs connaissances en français. Non seulement nous renforçons l'utilisation transfrontalière des transports en commun, mais nous nourrissons également l'idée européenne de rencontres et d'expériences estivales. Je remercie le président Leroy pour son initiative ainsi que toutes les entreprises et administrations concernées pour avoir su mettre sur les rails cette formidable offre en quelques mois seulement, de manière pratique et dans une démarche orientée solutions".

Les jeunes doivent avoir sur eux, en plus de leur titre de transport valide, une carte d'identité ou un passeport en cours de validité afin de pouvoir justifier de leur domicile en cas de contrôle. Pour les TER Fluo ayant Paris comme origine ou destination (lignes Paris-Epernay-Châlons-Strasbourg et Paris-Troyes-Chaumont-Mulhouse) une réservation de place est obligatoire. La réservation à 0€ est à effectuer sur SNCF Connect.

Sebastian Thul, secrétaire d'État au sein du ministère sarrois de la Mobilité a estimé pour sa part : "Qui a la chance d'apprendre à connaître et à apprécier ses voisins sera également enthousiaste à l'idée d'une coexistence pacifique dans une Europe unie. C'est pourquoi je suis très heureux que nous permettrons à plus de 60.000 Sarrois et Sarroises qui disposent déjà du pass "Junge-Leute-Ticket" (Pass "Jeunes") de découvrir nos pays voisins pendant les mois d'été. De même, les jeunes des régions voisines peuvent nous rendre visite en Sarre. C'est une offre formidable, née de la coopération transfrontalière".

Werner Schreiner, délégué de la Ministre-Présidente pour la coopération transfrontalière en Rhénanie-Palatinat, a déclaré : "Le Land de Rhénanie-Palatinat ainsi que les groupements de communes et intercommunalités compétents en matière de transports publics se réjouissent que les trois Länder aient pu élaborer, en collaboration avec la Région Grand Est, une offre attrayante pour les jeunes durant la période

estivale. Nous leur souhaitons beaucoup de plaisir dans la découverte des régions voisines, dans le respect de l'environnement".

Les partenaires impliqués sont fermement convaincus que cette initiative renforce la coopération européenne et constitue une première pierre importante dans la mise en place de liaisons ferroviaires transfrontalières directes prévues dans les années à venir.

Florian Hassler, secrétaire d'État aux Affaires européennes du Bade-Wurtemberg, a constaté : "Le Bade-Wurtemberg et la Région Grand Est entretiennent une relation privilégiée en tant que voisins directs, qui s'est développée au fil des décennies. L'amitié franco-allemande, si fiable et étroite, est essentielle pour nous et pour toute l'Europe, qui a plus que jamais besoin de coopération et de cohésion en ces temps difficiles. Je suis donc très heureux qu'avec le "Pass Jeune", nous puissions offrir aux jeunes une opportunité concrète de vivre cette amitié franco-allemande, de favoriser les échanges et de permettre les rencontres. J'espère que de nombreux jeunes des deux côtés profiteront de cette occasion pour mieux connaître le pays voisin et se faire de nouveaux amis".

Les partenaires de cette coopération ont l'intention de rééditer l'offre les années suivantes.

L'offre d'été en bref :

- **Pour qui :** les jeunes de moins de 28 ans. Le Pass Jeune Grand Est/Grenzenlos s'adresse aux résidents de la Région Grand Est, du Bade-Wurtemberg, de Rhénanie-Palatinat et de la Sarre. Le pass "D-Ticket" (y compris le pass "Junge-Leute-Ticket SL" et le „D-Ticket JugendBW") est valable dans la Région Grand Est pour les jeunes résidant au Bade-Wurtemberg, en Rhénanie-Palatinat et en Sarre.
- **Le passeport ou la carte d'identité** doivent être présentés avec le billet en cas de contrôle.
- **Valable dans les trains** IRE, RB, RE et S-Bahnen, les trains TER Fluo et les bus Car TER Fluo.
- **Où :** dans la Région Grand Est, le Bade-Wurtemberg, la Rhénanie-Palatinat et la Sarre.
- **Non valable** sur les trains Grandes lignes (TGV, ICE, IC) et dans les transports urbains (bus, métros, tramways) ainsi que dans les autres transports par bus (à l'exception des bus des lignes TER).
- La **réservation est obligatoire** sur les lignes : Paris Gare de l'Est et Epernay/Châlons-en-Champagne/Strasbourg ou Paris Gare de l'Est et Troyes/Chaumont/Mulhouse pour les origines/destinations Paris. La réservation à 0€ est à effectuer sur SNCF Connect.
- **Informations :** SNCF-Connect, DB Fahrplanauskunft et bweat.de



**Tous les jeunes Français,
garçons et filles doivent se faire
recenser à la mairie
de leur domicile
dans les 3 mois qui suivent leur
16ème anniversaire.**

**Une ATTESTATION DE
RECENSEMENT
leur sera remise**

(à conserver précieusement.)

**Elle sera à produire
obligatoirement pour tout
examen ou concours
soumis au contrôle de l'autorité
publique (CAP, BEP, BAC,
permis de conduire...).**



**L'organisation de ma JDC,
maintenant c'est en ligne !**





LA VISITE DES RUCHES DE M. MASTIO

Les élèves de grande section ont eu la chance de découvrir les ruches et le monde des abeilles avec M. Mastio, l'apiculteur du village.



DES INITIATIONS SPORTIVES

Au cours de cette année, les élèves ont découvert de nombreux sports grâce à de nombreux intervenants. Un grand merci aux membres des associations, aux parents bénévoles, aux sportifs volontaires pour venir partager leur passion auprès des élèves du RPI.



Handball avec Julien Reichert, Angélique Latt et Maurane Florentin



Initiation hockey et rugby avec Florian Rat



Initiation football avec Nessa Kabel et Delphine Boell



LE SPECTACLE DE FIN D'ANNEE SUR LE THEME DES JO



Pour clore cette année à la découverte des sports, les élèves ont proposé un spectacle autour des jeux olympiques.

Cette année les élèves du RPI ont pu découvrir grâce à la rencontre de sportifs et d'entraîneurs les sports suivants :

Le judo, l'athlétisme, l'haltérophilie, la natation, la natation artistique, l'équitation, le hip hop, le basketball, la boxe, le golf, le triathlon, le goshindo, le handball, le football, le rugby, le hockey, le BMX et le kayak.

La crèche Les Cigogneaux à Beinheim, terre d'accueil des tout-petits pour la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin !

Vous cherchez un mode de garde pour votre enfant ou un lieu serein où il peut rencontrer d'autres enfants ?

Venez visiter la crèche Les Cigogneaux à Beinheim encadrée par l'ALEF.

C'est une structure qui accueille 24 enfants répartis en 2 groupes avec des tarifs réglementés par la CAF.

Vous pouvez inscrire votre enfant dès l'âge de 2 mois et demi jusqu'à 3 ans du lundi au vendredi de 7h à 18h30.

Ils seront accueillis par une équipe qualifiée et pluridisciplinaire (éducatrice de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, animatrices petit enfance...).

Au quotidien, les professionnelles offrent un équilibre entre sécurité et plaisir tout en accompagnant les enfants vers l'autonomie et le partage.

L'équipe met tout en œuvre pour garantir un **environnement serein** et bienveillant dans lequel les enfants prennent plaisir à explorer, expérimenter, découvrir et échanger.

La structure profite d'un environnement privilégié. Entre la cour, le jardin et les champs avoisinants, les sorties sont régulières.

Avec une cuisinière expérimentée dans l'équipe, vos enfants mangeront des repas équilibrés, une cuisine du marché avec des produits locaux et bio dans sa grande majorité.

Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à contacter la directrice :

Elodie Heinold - MultiAccueil ALEF Les Cigogneaux

13 rue du Presbytère 67930 Beinheim



03.88.05.29.70 -



multiaccueil.beinheim@alef.asso.fr

www.alef.asso.fr



Vous avez des soucis dans votre vie conjugale ou familiale ?

Le conseiller conjugal vous propose :

- une **écoute** et une **compréhension** de votre problème,
- un **dénoûement** des difficultés rencontrées,
- une **amélioration** de la communication,
- des **solutions personnalisées** pour envisager l'avenir.

Conseil - Écoute - Accompagnement - Communication

AGF DU BAS-RHIN
11 rue du Verdon - 67100 STRASBOURG
03 88 21 13 80
conseil.conjugal@agf67.fr
www.agf67.fr



Vendeur / Vendeuse en boulangerie-pâtisserie ambulante (H/F)

- Vous effectuerez les tournées dans les villages voisins avec un camion magasin.
- Vous êtes autonome, organisé et vous ne manquez pas d'idées pour mettre en valeur les produits.
- La rigueur, le sourire, la bonne humeur sont vos points forts.
- Vous parlez l'allemand ou le dialecte alsacien pour échanger avec nos clients frontaliers.
- Ce poste demande pour la personne recherchée d'être ponctuelle et présente.
- Travail uniquement le matin, CDI 30 h / semaine.

Si cette offre vous intéresse, merci d'envoyer votre CV à :
boulpatpierre@gmail.com

PHARMACIE DE GARDE

JUILLET

Samedi 06/07 : Ph. Thermes - MERKWILLER/PECHELBRONN

Dimanche 07/07 : Ph. de la Paix - WISSEMBOURG

Samedi 13/07 : Ph. Nowak Deiss - SELTZ

Dimanche 14/07 : Ph. Cantonale - SOULTZ/S/FORETS

Samedi 20/07 : Ph. Geissert - HATTEN

Dimanche 21/07 : Ph. Centrale - WISSEMBOURG

Samedi 27/07 : Ph. Rohrbacher - MOTHERN

Dimanche 28/07 : Ph. d'Oberbronn - OBERBRONN



AOUT

Samedi 03/08 : Ph. de Lembach - LEMBACH

Dimanche 04/08 : Ph. Geissert - HATTEN

Samedi 10/08 : Ph. Jaehn - LAUTERBOURG

Dimanche 11/08 : Ph. Rohrbacher - MOTHERN

Jeudi 15/08 : Ph. Thermes - MERKWILLER/PECHELBRONN

Samedi 17/08 : Ph. de Seebach - SEEBACH

Dimanche 18/08 : Ph. de Lembach - LEMBACH

Samedi 24/08 : Ph. de l'Europe - WISSEMBOURG

Dimanche 25/08 : Ph. Jaehn - LAUTERBOURG

Samedi 31/08 : Ph. de la Sauer - BEINHEIM

SEPTEMBRE

Dimanche 01/09 : Ph. de Seebach - SEEBACH

Samedi 07/09 : Ph. de Betschdorf - BETSCHDORF

Dimanche 08/09 : Ph. de l'Europe - WISSEMBOURG

Samedi 14/09 : Ph. Thermes - MERKWILLER/PECHELBRONN

Dimanche 15/09 : Ph. de l'Europe - WISSEMBOURG

Samedi 21/09 : Ph. Centrale - WISSEMBOURG

Dimanche 22/09 : Ph. de Betschdorf - BETSCHDORF

Samedi 28/09 : Ph. De reichshoffen - REICHSHOFFEN

Dimanche 29/09 : Ph. Thermes - MERKWILLER/PECHELBRONN

URGENCES

SAMU 15

POMPIERS 18

POLICE SECOURS 17

GENDARMERIE 03 88 94 80 12

Numéro d'urgence européen 112

Société du PIPELINE sud Européen : 04 42 05 01 64

En l'absence des médecins traitants, de samedi midi à lundi 7h. En cas d'urgence vitale appelez le 15.

Infirmières : 03 88 54 67 72 à Lauterbourg / 03 88 07 12 89 à Mothern

Masseurs / Kinésithérapeutes : Sophie SCHMITT 14, route de Lauterbourg 67470 MOTHERN
(soins au cabinet et à domicile) 03 88 54 29 44 / 06 82 14 31 19

Cabinet de kinésithérapie à Lauterbourg :

* cabinet du Parc - 5, rue du Faubourg / 03 88 94 81 07

* cabinet à la gare - 3b, place de la Gare / 03 68 03 29 74 : Thomas THIERSE, Caroline CHRISTEN,

Anne Sophie MAZERAND et Adrien PEREIRA.

SERVICE DE GARDE

Médecin: 03 69 55 33 33

Ambulances: Greiner 03 88 86 51 43

Taxi Pons Philippe: 06 18 88 32 94/philippepons67@sfr.fr



Abrapa. Association d'aide et services à la personne

*Antenne d'aide et accompagnement à domicile de Soultz-sous-Forêts, 1 cour de la Mairie 67250 SOULTZ-SOUS-FORETS Tél. : 03 88 80 41 31

*Résidence Abrapa Wissembourg 17 rue de la Pépinière 67160 WISSEMBOURG TÉL. : 03 88 54 27 54

*Autres services (portage de repas, téléassistance...) 2 rue de Reutenbourg 67205 OBERHAUSBERGEN
Tél.: 03 88 21 30 21

A.F.A.L. Bureau et siège Social : 8 Bld Hanauer 67500 Haguenau. Tél.: 03 88 93 11 00, Email: info@afal.eu.

ASSEDIC numéro unique 3949, Email: www.assedic.fr

Centres médico-sociaux : **Wissembourg** : Place des Carmes Tél.: 03 69 06 73 50

Assistante Sociale : Madame SCHMIDT Véronique sur RDV le jeudi matin de 9h à 12h au Centre Médico-Social de Lauterbourg 26, rue du Général Mittelhauser 67630 **Lauterbourg** : 03 69 06 73 76 Puéricultrice Tél.: 03 69 06 73 77 fax 03 88 94 66 56

Cadastre Haguenau Tél.: 03 88 53 28 04, ouvert tous les jours de 08h30 à 12h et 13h30 à 16h00.

CARSAT à la mairie de Seltz le mardi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h uniquement sur RDV en téléphonant au 3960.

Conciliateurs de justice les lundis de 14h à 17h, sur RDV en téléphonant à la mairie de Wissembourg au 03 88 54 87 87

Com.Com de la Plaine du Rhin du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h, le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h. **Tél.** : 03 88 53 08 20



Déchetterie Lauterbourg 03.88.94.83.80-Wintzenbach 03.88.86.55.51 du mardi au samedi (du 1 avril au 30 septembre) de 9h-11h45 et 14h-17h15 (du 1 octobre au 31 mars) de 9h à 11h45 et de 13h30 à 16h45

Infobest Pamina 2, rue du Gal Mittelhauser, 67630 Lauterbourg. le lundi 13h30 à 16h30, les mardis, mercredis et jeudis 08h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30, Tél.: 03 68 33 88 00 email: infobest@eurodistrict-pamina.eu site: <https://www.infobest.eu/fr>

Mairie de Lauterbourg : lundi de 14h à 17h, mardi et mercredi de 8h30 à 12h et 14h à 17h, jeudi de 8h30 à 12 h, vendredi de 8h30 à 12h et 14h à 16h et le samedi de 9h à 12h uniquement sur RDV.

Office du tourisme Seltz/Lauterbourg : <https://www.tourisme-pays-seltz-lauterbourg.fr> - 03.88.05.59.79

PLU : consulter le PLU de Néewiller/L **sur le site** : neewiller.fr

Ramonage La Brosse d'Alsace : **Bitz Ramonage** 6a, rue du Haut-Village Mothern. Tél.: 07 88 07 06 38 - bitzalexandre@gmail.com permanence : lundi de 10h à 12h et jeudi et vendredi de 16h à 18h et Feisthammel Quentin 19, rue des faisans 67 120 Duttlenheim.

Entreprise de ramonage : **Giedinger SARL** 31, rue des Tilleuls 67470 Mothern Tél. : 03.88.94.39.54

Servinor Alsace aide à domicile - services à la personne Tél.: 03 88 53 98 76

SMICTOM : 54, rue de l'Industrie WISSEMBOURG / 03.88.54.84.00

SOUS-PREF.DE Haguenau-Wissembourg accueil général : du lundi au vendredi de 08h00-11h30

Syndicat des Eaux de Lauterbourg 26, rue du Général Mittelhauser Tél.: 03 88 94 80 67

contact@syndicat-eau-lauterbourg.fr

Urgences : électricité 03 88 18 74 00 / gaz 0810 43 30 68 ; eaux usées 03 88 19 97 09